

**REJET TACITE**  
**D'UNE DECLARATION PREALABLE A LA REALISATION DE**  
**CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE**  
**CONSTRUIRE PORTANT SUR UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES**  
**ANNEXES**

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

---

DEMANDE DP 59663 24 A0038

de Monsieur Valentin Wallyn  
demeurant 1 Ruelle du Fort Rosé  
59470 Wormhout

**Dossier déposé incomplet le 14 Avril 2024**

**pour** Remplacement d'une haie de sapin en bordure de route, par une clôture avec brise vue inférieure à 2 mètres identique à mon voisin. clôture gris anthracite 173cm en hauteur 200cm en longueur. plaque de soubassement béton 20cm de hauteur et 200cm de longueur.

**sur un terrain sis** 1 Ruelle du Fort Rosé, 59470 Wormhout

---

Monsieur,

Vous avez déposé le 14/04/2024 à la mairie de Wormhout une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Par lettre du 08/05/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Wormhout en date du **08/08/2024**, et en application de l'article R423-39 du code de l'urbanisme :

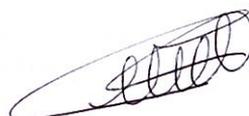
**Votre demande fait l'objet d'une décision de rejet tacite**

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Fait à Wormhout, le  
Le Maire, David CALCOEN



19 AOUT 2024

Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
Fluena DEHOND